

## **SA LE NOBLE AGE**

Société Anonyme au capital de 16 084 282 euros  
Siège social : 6 rue des Saumonières  
44300 NANTES  
388 359 531 RCS NANTES

### **DESCRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONS**

Conformément aux dispositions de l'article 241-2 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers ainsi que du règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003, le présent descriptif a pour objectif de décrire les finalités et les modalités du programme de rachat de ses propres actions par la société. Ce programme a été autorisé par l'Assemblée Générale mixte du 24 juin 2009. L'avis de réunion valant convocation a été publié au BALO du 20 mai 2009.

#### 1° Date de l'Assemblée Générale des actionnaires ayant autorisé le programme de rachat d'actions

Le programme de rachat d'actions a été autorisé par l'Assemblée Générale mixte des actionnaires du 1<sup>er</sup> avril 2006 et reconduit par les Assemblées Générales des 3 mars 2008 et 24 juin 2009.

#### 2° Nombre de titres et part du capital détenus par l'émetteur

Au 24 juin 2009, 6 189 actions LE NOBLE AGE étaient détenues directement par la Société.

#### 3° Objectifs du programme de rachat d'actions

La société LE NOBLE AGE envisage de procéder ou de faire procéder au rachat de ses propres actions en vue :

- (i) d'animer le Marché secondaire ou la liquidité de l'action de la société par un prestataire de services d'investissement agissant de manière indépendante dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- (ii) de disposer d'actions pouvant lui permettre d'honorer les obligations liées à des titres de créances convertibles en actions ;
- (iii) de disposer d'actions pouvant être remises à ses dirigeants et salariés ainsi qu'à ceux des sociétés qui lui sont liées, dans le cadre de plans d'options d'achat d'actions, d'opérations d'attribution gratuite d'actions existantes dans les conditions prévues aux articles L. 225-197-1 à L. 225-197-3 ou de Plans d'Epargne d'Entreprise dans les conditions prévues par les articles L. 3332-1 et suivants du code du travail ;
- (iv) de conserver les actions afin de les remettre en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
- (v) d'annuler les actions.

#### 4° Part maximale du capital, nombre maximal et caractéristiques des titres susceptibles d'être acquis dans le cadre du programme de rachat d'actions

La part maximale du capital dont le rachat est autorisé dans le cadre du programme de rachat d'actions est de 10 % du capital de la Société au jour de l'utilisation de cette autorisation (soit 804 214 actions à ce jour), le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite de 10 % correspondant au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de l'autorisation.

### 5° Prix d'achat unitaire maximum autorisé

Le prix maximum d'achat est fixé à 40 euros par action, hors frais et commissions (soit un montant total théorique maximum à ce jour de 32 168 560 euros).

### 6° Durée du programme de rachat d'actions

Conformément à la onzième résolution adoptée par l'Assemblée Générale mixte du 24 juin 2009, l'autorisation est consentie pour une durée de dix-huit mois, soit jusqu'au 24 décembre 2010.

### 7 ° Bilan du précédent programme

L'Assemblée Générale Mixte des actionnaires réunie le 3 mars 2008 a autorisé le conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, à mettre en œuvre un programme de rachat pour une durée de 18 mois.

Les informations ci-dessous détaillent les opérations réalisées au titre du précédent programme de rachat.

#### Situation au 24 juin 2009

Pourcentage de capital auto-détenue de manière directe et indirecte au 24 juin 2009 :	0,08 %
Nombre de titres annulés au cours des 24 derniers mois :	0
Nombre de titres auto-détenus en portefeuille au 24 juin 2009 :	
- dont contrat de liquidité	6 189
- dont couverture de plans d'options d'achat d'actions ou attribution gratuite d'actions :	0
Valeur comptable du portefeuille au 24 juin 2009 (1) :	87 884 €
Valeur de marché du portefeuille au 24 juin 2009 (1) :	87 884 €

(1) Au cours de clôture au 24 juin 2009

#### Bilan de l'exécution du programme entre le 4 mars 2008 et le 24 juin 2009

	Flux bruts cumulés		Positions ouvertes au jour du descriptif du programme			
	Achats	Ventes / Transferts	Propositions ouvertes à l'achat		Positions ouvertes à la vente	
Nombre de titres	83 084	85 929	<i>Options d'achat achetées</i>	<i>Achats à terme</i>	<i>options d'achat vendues</i>	<i>Ventes à terme</i>
Cours moyen de transaction	14,52 €	14,45 €				
Montants	1 267 024	1 200 398				